Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902365-20251218-202507_XIII-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE
-
MAIRIE DE RIEC SUR BELON
-
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 16 décembre 2025 à 18 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents (23) : S. MIOSSEC, J. TALGORN, C. HUS, F. PENCHE, A. MARSILLE, V. PENNOBER, C. HENNÉ, C. FLORIT, D. LE NOC, B. LE COZ, O. BARBEDETTE, S. LE BRETON, S. LE SQUER, J. FURIC, C. POULHALEC, C. KERYHUEL, C. CIAPA, E. HERNIGOU, G. PILORGÉ, S. LANGLAIS, C. MESTRES, C. NERZIC, Y. GUILLOU.
Absent représenté (3) : D. CADO par S. LE SQUER, K. LE CARRE par C. HENNE, V. PRUVOST par S. MIOSSEC (à partir du point II)
Absent non représenté (0) :
C. NERZIC a été nommée secrétaire de séance.

OBJET	**XIII. RESSOURCES – Décision modificative complémentaire Intracting**

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget principal adopté par délibération en date du 14 mars 2025 par délibération n°202502-I-E,
Considérant que par délibération n°202506-I du 1er octobre 2025 il a été acté une décision modificative pour le projet de convention Intracting avec le SDEF permettant le renouvellement de l'ensemble de l'éclairage public communal.
Considérant après échange avec la conseillère aux décideurs locaux du secteur, il est nécessaire de réaliser un complément d'écriture comptable sur le budget principal. Il convient à ce titre d'adopter la modification du budget principal inscrite ci-dessous :

DM N°4-2025 (N°7 dans BERGER LEVRAULT)

RECETTES INVESTISSEMENT

Chapitre	Article budgétaire	Opération	Description	Crédits DM	Total BP + DM
16	168758	1450	Autres emprunts et dettes assimilées - Groupement de collectivités et collectivités à statut particulier-Autres groupements	**471 259,59 €**	471 259,59 €
	Total			**471 259,59 €**	471 259,59 €

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chapitre	Article budgétaire	Opération		Crédits DM	Total BP + DM
204	2041582	1450	Subventions d'équipement-Autre établissement public	**430 519,59 €**	430 519,59 €
16	168758	1450	Autres emprunts et dettes assimilées - Groupement de collectivités et collectivités à statut particulier-Autres groupements	**40 740,00 €**	40 740,00 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902365-20251218-202507_XIII-DE

	Total			**471 259,59 €**	471 259,59 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article budgétaire	Opération		Crédits DM	Total BP + DM
66	6688		Autre charges financières	**- 11 610,00 €**	- 11 610,00 €
66	661138		Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés à d'autres tiers	**11 610,00 €**	11 610,00 €
	Total			**- €**	**- €**

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article budgétaire	Opération	Description	Crédits DM	Total BP + DM
42	6811		Dotations aux amortissements	**47 126,00 €**	47 126,00 €
	Total			**47 126,00 €**	47 126,00 €

RECETTE INVESTISSEMENT

Chapitre	Article budgétaire	Opération		Crédits DM	Total BP + DM
40	28041582		Amortissement subvention autres groupements-Bâtiments et installations	**47 126,00 €**	47 126,00 €
	Total			**47 126,00 €**	47 126,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chapitre	Article budgétaire	Opération	Description	Crédits DM	Total BP + DM
40	2313		ORDRE-Constructions en cours	**47 126,00 €**	47 126,00 €
	Total			**47 126,00 €**	47 126,00 €

RECETTES FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article budgétaire	Opération		Crédits DM	Total BP + DM
42	722		Production immobilisée-Immo corporelles	**47 126,00 €**	47 126,00 €
	Total			**47 126,00 €**	47 126,00 €

Après en avoir délibéré,

- **Adopte la proposition de modification du budget annexe des ports dans les conditions établies ci-dessus.**

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Sébastien MIOSSEC

Le Maire.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.